



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 28298

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif aux « résultats et la gestion budgétaire de l'État ». La Cour des comptes préconise « poursuivre l'amélioration des travaux de prévision en termes de méthode et de calendrier afin de mieux prendre en compte, dans la construction du budget initial et lors du débat budgétaire au Parlement, l'ensemble des dépenses prévisibles ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement prend en compte les prévisions disponibles les plus fiables au moment de l'élaboration du projet de loi de finances. Par nature ces prévisions sont soumises à l'évolution de la conjoncture économique et aux aléas de gestion, ce qui explique que des écarts puissent être constatés entre prévision et exécution une fois l'exercice achevé. Le calendrier contraint d'élaboration de la loi de finances initiale a pour conséquence que les prévisions sont effectuées à l'été, soit plusieurs mois avant le début de l'exercice correspondant. Le Gouvernement travaille en permanence à l'amélioration des conditions de prévision des dépenses de l'Etat, afin d'être en mesure de soumettre au Parlement un projet de loi de finances initiale le plus sincère possible.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28298

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5674

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2607